

nant de continuer dans cette voie et de mettre à profit le travail que le ministère de l'Agriculture a accompli, non seulement dans les discours du ministre, mais aussi en publiant des brochures qui expliquent le fonctionnement d'un alambic, ses dangers et ses avantages. Le gouvernement devrait faire parvenir ce genre d'informations aux centaines de milliers de Canadiens qui peuplent les régions rurales, forestières et maritimes. Pour construire un alambic de la taille de celui que je parlais, il faudrait un an. On pourrait obtenir davantage de résultats en étendant l'application de cette mesure comme je le propose dans mon amendement.

Je voudrais remercier la Chambre, monsieur l'Orateur, de m'avoir donné l'occasion de parler du moment historique où l'on a finalement légalisé l'usage des alambics au Canada.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Un ordre de la Chambre fixait à 3 h 45 la fin du débat en cours. Je tiens à dire au leader du gouvernement à la Chambre que nous n'avons pas l'intention de demander un vote sur la question. S'il en est ainsi, et si tout le monde est d'accord, peut-être alors pourrions poursuivre le débat jusqu'à 4 heures?

**M. Knowles:** Nous sommes d'accord, monsieur l'Orateur. Nous signifierons peut-être notre opposition, mais nous n'exigerons pas de vote inscrit.

**M. Pinard:** Nous sommes d'accord, monsieur l'Orateur.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Il est donc entendu que le débat se poursuivra jusqu'à 4 heures. A ce moment-là, je mettrai la question aux voix, mais il n'y aura pas de vote inscrit.

**M. Bert Hargrave (Medicine Hat):** Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord remercier le leader parlementaire du gouvernement ainsi que le nôtre non pas seulement pour les quinze minutes dont nous disposons désormais mais aussi pour les négociations fructueuses qu'ils ont menées pour...

**M. Knowles:** Vous ne me remerciez pas, moi aussi?

**M. Hargrave:** Mais si. Je remercie aussi le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et ce non seulement parce que nous pourrions faire des interventions plus longues, mais aussi parce qu'ils se sont entendus pour renvoyer la question au comité permanent. A mes yeux, c'est très important.

Tout d'abord, je considère que cette mesure est la plus importante de toutes celles que nécessite l'application du Programme énergétique national présenté dans le budget du 28 octobre. Si je dis cela, c'est parce que, d'une part, elle va à l'encontre du fondement et du principe même de l'entrée de l'Alberta et de la Saskatchewan dans la Confédération en 1905, d'autre part, elle est contraire au transfert de nos ressources naturelles qui a eu lieu conséquemment en 1930.

J'envisage de parler presque exclusivement des répercussions que ce bill va avoir sur nos ressources en gaz naturel et sur l'ensemble de l'industrie gazière. Ces observations valent également pour les dispositions fiscales connexes, soit la taxe de 8 p. 100 à la tête du puits ou l'impôt sur les revenus pétroliers et gaziers.

Le gaz naturel de l'Alberta, et plus précisément du sud de l'Alberta fait partie de notre patrimoine. Il en est question aux toutes premières pages de notre histoire. Il est intimement lié à notre lutte pour survivre à la sécheresse et à la dépression des

années 30, et à nos efforts d'adaptation au cours de la décennie qui a suivi. La génération qui a traversé ces 20 années de notre histoire est une génération sacrifiée, et elle en porte encore les marques dans sa chair et dans son souvenir. Dans le domaine du gaz naturel, notre histoire a débuté il y a une centaine d'années lorsque les premiers puits ont été forés dans les localités de Medicine Hat, d'Alderson et de Bow Island par un certain J. A. Grant, qui était arrivé dans l'Ouest en provenance de Sarnia, en Ontario.

Par la suite, Medicine Hat a trouvé rapidement le moyen de fournir à sa population le chauffage et l'électricité, voire même l'éclairage des rues. Je me souviens qu'à l'époque où je fréquentais l'école primaire, on ne se donnait pas la peine d'éteindre les réverbères tellement les réserves de gaz étaient considérables. En ce temps-là, les édiles municipaux avaient l'habitude de faire flamber le puits de la station du CP pour amuser les visiteurs de marque, y compris Rudyard Kipling, qui fut à ce point impressionné qu'il dit que Medicine Hat devait sûrement être érigée sur l'enfer.

Ces premiers puits de gaz naturel furent percés avec des installations à balancier et de l'outillage de forage au câble. Les derricks étaient construits de madriers de 2 sur 12, et leur construction prenait des mois. Les travaux de forage duraient des années et étaient très souvent marqués de périodes d'arrêt lorsque les propriétaires allaient tenter de réunir davantage de fonds pour poursuivre les travaux. Je me rappelle très bien un de ces puits situé à 15 milles de notre ferme et dont le forage avait duré des années pour finalement aboutir à une grosse découverte. Cet événement suscita d'abord un grand enthousiasme rapidement suivi d'une énorme déception parce que c'était du gaz qu'on avait découvert et non du pétrole. Sauf pour le chauffage de la cabane du gardien, ce gaz n'était d'aucune utilité puisqu'il n'existait pas de marché pour le gaz naturel. L'énorme tour de forage finit par s'effondrer et les agriculteurs du voisinage en firent du bois de chauffage. Le puits brûla durant plusieurs années avant qu'on ne finisse par l'obturer en conformité d'une nouvelle mesure de conservation. Tout cela se passait il y a 50 ans, mais j'en garde encore un vif souvenir.

J'ai dit que les ressources en gaz naturel font partie de notre patrimoine. L'expansion moderne de l'ensemble de l'industrie du gaz naturel a commencé à la fin des années 30 et s'est poursuivie tout au long des années 40. L'énorme activité industrielle que nous observons aujourd'hui dans ce secteur, avec les puits de gaz naturel, les gazoducs, les usines pétrochimiques, les stations de compression et toute une vaste gamme d'entreprises de distribution du gaz naturel, s'est vraiment mise en branle lorsque l'ancien premier ministre Ernest C. Manning, maintenant le sénateur Manning, fit adopter en 1949 par l'assemblée législative albertaine la loi nécessaire pour autoriser l'exportation de gaz naturel et de pétrole. Cette loi s'appliquait aux exportations destinées tout aussi bien aux autres provinces qu'aux États-Unis.

Cette exploitation du gaz naturel a constitué un important facteur de la longue et lente reprise économique qu'a connue notre génération, après la génération perdue dont j'ai parlé. Ce fut particulièrement le cas dans les régions agricoles du sud de l'Alberta. On peut du moins y voir une compensation partielle pour ces années de sécheresse.